

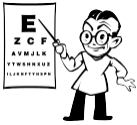


DOSSIER D'INSCRIPTION 2024 - 2025



**PIECES A FOURNIR**

- 1° / Le bulletin d'inscription dûment rempli
- 2° / 1 certificat médical (**voir ci-dessous**)
- 3° / 1 photo d'identité pour les adhérents non-inscrits la saison précédente
- 4° / L'autorisation parentale pour les mineurs
- 5° / Le règlement (**voir tarifs et conditions ci-dessous**)



**CERTIFICAT MEDICAL**

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique

PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire),  
toute activité scaphandre  
APNÉE en milieu naturel ou en fosse

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE,  
HOCKEY, TIR sur CIBLE, APNÉE en PISCINE

**ADULTES ET MINEURS**  
- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.  
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique,  
de la compétition, de l'encadrement ou du passage  
d'un brevet.

**DISPOSITIF 1 AN  
CACI PAR TOUT MÉDECIN**

**ADULTES**  
- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.  
**MINEURS**  
- CACI non exigible, seule une réponse négative au questionnaire  
de santé est demandée annuellement : <https://medical.ffessm.fr>

Le médecin dispose d'un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical).  
Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM

[medical.ffessm.fr](https://medical.ffessm.fr)

Obligation de faire appel à un médecin Fédéral, DU ou DIU de médecine subaquatique, médecin du sport :

La pratique du TRIMIX Hypoxique | La compétition en Apnée eau libre | Reprise après accident de plongée

**Handisub\*** : > Baptême (sans licence) sur un fond inférieur à 2 mètres, pas de CACI, si pas de réponse positive au questionnaire. [Questionnaire : cliquez ici](#)

> Pour un PESH atteint de troubles physiques ou sensoriels :

- le premier CACI devra être établi par un médecin fédéral, DU ou DIU de médecine subaquatique ou médecine physique et de réadaptation, médecin du sport
- les renouvellements pourront être établis par tout médecin.

**Sportif sélectionné en équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS :**

> Médecin du sport (liste d'examens imposés annexés au règlement médical) pour les sportifs inscrits sur liste de Haut Niveau, liste d'examen imposé.

**Pour le double surclassement en compétition :**

> Le CACI doit être établi par un médecin du sport, DU ou DIU de médecine subaquatique.

**RAPPEL**

SANS licence ni CACI : Baptême, PE12, Pass Découverte, Pass Apnée, Plongeur de bronze, 1<sup>re</sup> étoile de mer.  
Licence sans CACI : La délivrance d'une licence aidant-accompagnant n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.  
En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de la plongée, la validité de ce certificat est suspendue.



**MONTANT DE L'INSCRIPTION**

**Montant de l'inscription :**

- Inscription Adulte (à partir de 16 ans) : 208 €uros
- Inscription Jeune (12 à 16 ans) : 170 €uros
- Inscription Enfant (moins de 12 ans) : 154 €uros

(Ces tarifs comprennent : 20 € d'Adhésion + la Cotisation + la Licence FFESSM)

**Assurance :**

Obligatoire si vous n'avez pas une assurance qui couvre la pratique de la plongée-sous-marine

- Loisir 1 : 23,5 €uros
- Loisir 2 : 28 €uros
- Loisir 3 : 48 €uros
- Loisir Top 1 : 45 €uros
- Loisir Top 2 : 56 €uros
- Loisir Top 3 : 93 €uros

Descriptif des garanties : [http://www.cabinet-lafont.com/assistance/adherent\\_souscription\\_0.asp?adherent=licencie](http://www.cabinet-lafont.com/assistance/adherent_souscription_0.asp?adherent=licencie)

- Abonnement au magazine SUBAQUA : 6 numéros : 35 €uros
- 12 numéros : 65 €uros

**3 chèques**

Le paiement en trois fois est possible, chèques à l'ordre de l'AASS-SUB